

Conseil en Ingénierie et Innovation Boursière pour les petites entreprises

Agréé Listing Sponsor sur Alternext NYSE Euronext

BERNARD KER SARL
A l'attention de M. Bernard KER
56 Boulevard Frederic Mistral
34420 VILLENEUVE LES BEZIERS

Paris le, 17/07/2014

Objet: financement en fonds propres de votre entreprise avec l'actionnariat individuel

Monsieur,

D'après vos comptes déposés au Greffe du Tribunal de Commerce, votre entreprise, au capital social de plus de 0 000 €, a retenu toute notre attention en raison de la croissance de son activité (chiffre d'affaires et résultats).

Nous vous invitons à nous contacter afin de vous informer sur les possibilités de financement en fonds propres de BERNARD KER avec l'actionnariat individuel.

Toutefois, BERNARD KER, ayant la forme de SARL, ne pourrait avoir son marché d'actions (Carnet d'annonces, Marché Libre ou Alternext) qu'après transformation en SA (1). Il se trouve que, d'après vos informations disponibles au greffe du Tribunal de Commerce, le niveau de fonds propres de BERNARD KER semble suffisant pour réaliser une telle opération.

LE CIIB SA se propose, à la lecture de votre bilan et d'après vos objectifs de développement, d'affiner notre premier diagnostic.

L'utilisation d'un marché d'actions est une décision stratégique pour l'entreprise et une décision de saine gestion du patrimoine de l'entrepreneur :

- Améliorer la visibilité commerciale de l'entreprise
- Réaliser des augmentations de capital en restant indépendant
- Valoriser les actions des dirigeants et faciliter la transmission
- Encourager la participation des salariés.

Vous en souhaitant bonne réception, veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Didier SALWA, Directeur Général

(1) En effet, seules les Sociétés Anonymes peuvent avoir leur marché d'actions, avec ou sans la bourse